

Propositions ATD Quart Monde - Municipales 2026

Pour des communes, des intercommunalités et des métropoles qui ne laissent personne de côté et éradiquent la pauvreté sous toutes ses formes

Sommaire

Sommaire.....

Contexte du document.....

Objectifs du document.....

Les compétences de la commune et de l'intercommunalité.....

Nos propositions.....

1. Participation citoyenne de toutes et tous.....

2. Objectif d'un territoire de bien-être pour toutes et tous.....

3. Accès aux droits.....

4. Logement.....

5. Culture et sport : clé de voûte de l'émancipation.....

6. Emploi : personne n'est inemployable.....

7. École.....

8. Petite enfance.....

9. Mobilité.....

10. Lutte contre l'isolement.....

11. Reconnaissance du 17 octobre.....

12. Services essentiels.....

13. Autres.....

Pour aller plus loin :

Contexte du document

Ce document, issu d'un travail collectif mené par les groupes locaux et les équipes nationales d'ATD Quart Monde, présente des propositions en vue des élections municipales de 2026. Il affirme que les politiques locales doivent se construire avec les personnes les plus exclues, afin de ne laisser personne de côté tel que le recommande les Objectifs de développement durable auxquels s'est engagée la France. **Chaque groupe local est donc invité à identifier ce qui est le plus pertinent pour son territoire et à utiliser le document de deux pages à remettre aux candidat.e.s.**

Objectifs du document

Ce document a **deux objectifs principaux** :

1. **Aller à la rencontre des candidat.es aux élections municipales**, pour leur présenter nos propositions, les sensibiliser aux réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté.
2. **Aller à la rencontre de tous les citoyens**, pour permettre une meilleure compréhension des programmes électoraux, des rôles des élu-es municipaux, et des enjeux des élections locales.

Il s'agit de rendre plus accessible la politique aux personnes souvent exclues des différents espaces citoyens.

Des temps de formation prévus

En parallèle de la diffusion de ce document, **des formations internes seront organisées** au sein du Mouvement :

- Pour se former à l'action politique et à la rencontre de candidat-es pour porter nos propositions ;
- Pour lutter contre les idées reçues, les fake news, avoir une meilleure compréhension du vote et des programmes politiques ;
- Pour mieux comprendre les champs d'action des communes et des intercommunalités ;
- Des formations personnalisées sur demande des groupes en fonction des spécificités locales des territoires (exemple : spécificité des compétences de la Métropole de Lyon).*
- Se former aux dimensions cachées de la pauvreté et au plaidoyer "Stop à la maltraitance institutionnelle".

Les compétences de la commune et de l'intercommunalité

Deux ressources utiles pour comprendre les compétences des communes :

- [Vidéo explicative de l'AMF \(Association des maires de France\)](#)
- [Article : Le rôle de la mairie et de la commune](#)

1. La commune : un acteur central du quotidien

La commune est l'échelon de base de l'organisation territoriale française. Son rôle est central dans la gestion des services publics de proximité. Elle assure de nombreuses compétences locales, directement ou indirectement, en lien avec :

- **L'état civil** : enregistrement des mariages, PACS, naissances, décès.
- **L'éducation** : gestion des écoles maternelles et élémentaires, cantines, centres de loisirs.
- **La culture, le sport et les loisirs** : mise à disposition d'équipements culturels, sportifs ou de divertissement.
- **L'action sociale** : aide aux familles en difficulté via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- **La voirie communale** : entretien, signalisation, sécurité, éclairage et nettoyage des routes.
- **La sécurité** : prévention des accidents, maintien de l'ordre
- **L'organisation électorale** : mise en place des bureaux de vote
- **Le logement social** : participation à la construction, à la réhabilitation et à l'attribution de logements sociaux, via la mobilisation du foncier et la présence du maire dans les commissions d'attribution. La commune veille au respect des obligations de la loi SRU et à la mixité sociale sur son territoire.
- **Urbanisme** (planification via les plans locaux d'urbanisme)

Le maire, élu par le conseil municipal, applique les lois de la République, met en œuvre les décisions du conseil municipal et coordonne les services municipaux. Il est également responsable de la sécurité en cas de crise (incendie, inondation, etc.).

2. L'intercommunalité : mutualiser pour plus d'efficacité

Pour gérer certains services de façon plus efficiente et à moindre coût, les communes sont regroupées au sein d'intercommunalités. Ce regroupement permet de mutualiser les ressources et d'exercer des compétences élargies à un niveau plus large :

- **Développement économique**
- **Promotion du tourisme**
- **Gestion de l'eau et de l'assainissement**
- **Urbanisme** (planification via les plans locaux d'urbanisme intercommunaux)
- **Logement social** notamment en élaborant du Programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle intercommunale.
- **Aménagement du territoire**
- **Gestion des transports urbains**
- **Collecte et traitement des déchets**
- **Création et gestion d'équipements communs** comme les médiathèque, les piscines intercommunales ou les aires d'accueil
- **Terrains d'accueil des gens du voyage**

Les intercommunalités sont gouvernées par un conseil communautaire, composé de conseillers municipaux élus. Elles sont dirigées par un président, équivalent au maire à l'échelle intercommunale, chargé de l'exécution des décisions. Ils sont désignés par leur pairs et non directement par la population, et sont de fait moins connus et paraissent plus lointains, alors que ces dernières années, elles doivent assurer de nombreuses compétences, exercées auparavant par l'État ou les communes.

3. Les différentes intercommunalités

Selon la population, on distingue :

- **Communautés de communes** : minimum 15 000 habitants (avec exceptions)
- **Communautés d'agglomération** : minimum 50 000 habitants
- **Communautés urbaines** : minimum 250 000 habitants
- **Métropoles** : très grandes agglomérations comme Bordeaux ou Lille. On note que Grand Paris, Aix Marseille Provence et la métropole de Lyon sont des métropoles avec des statuts à part.

Nos propositions

À noter : Toutes les propositions supposent que soient réunies les conditions d'une participation réelle des personnes en situation de pauvreté, et qu'une attention particulière soit portée à la qualité de l'accueil, à l'écoute et au respect des rythmes de chacun (cf Livret sur la participation, annexe).

1. Participation citoyenne de toutes et tous

Trop souvent, les politiques publiques de lutte contre la pauvreté sont pensées sans les personnes concernées alors qu'elles sont les premières à en subir les conséquences. Pour ATD Quart Monde, la participation à la vie municipale doit être un droit effectif pour toutes et tous, et nécessite de réunir les conditions concrètes pour qu'elle soit possible. Lorsqu'une telle participation est réellement mise en œuvre, elle produit des effets concrets en transformant la vie des personnes concernées comme celle des territoires.

- **Mettre en œuvre une véritable démarche d'aller à la rencontre des personnes les plus exclues** afin qu'elles aient la possibilité de participer aux différents espaces municipaux.

Pistes d'action pour les collectivités :

- Développer des formations sur les différentes prérogatives des communes, des intercommunalités et des métropoles.
- Créer les conditions réelles d'une participation accessible à toutes et tous, en particulier aux personnes en situation de pauvreté. Cela passe notamment par la mise en place d'espaces entre pairs pour préparer collectivement les contributions, en favorisant les échanges en petits groupes, en permettant une préparation en amont, et en organisant des réunions publiques accessibles (lieux adaptés, horaires compatibles, interprétariat, garde d'enfants, transport, etc.).
- Mobiliser des médiateurs ou des équipes de proximité pour créer du lien et sensibiliser à la participation citoyenne.
- Créer des commissions incluant des citoyen.ne.s de tous milieux pour travailler sur des sujets concernant l'avenir du territoire
- **Proposer des formations ouvertes à toutes et tous pour mieux comprendre comment se construisent les projets municipaux**

Pistes d'action pour les collectivités :

- Co-construire les messages de communication des démarches municipales avec les habitant-es concerné-es
- **Faciliter l'accès des plus pauvres aux conseils citoyens ou dans les démarches de participation mises en place par les collectivités. (voir document *Participation des personnes les plus éloignées dans les conseils citoyens en dernière page*)**
- **Encourager les collectivités à créer des espaces de dialogue entre élu-es et personnes en situation de pauvreté.**
- **Former les élu-es, les agents municipaux et les travailleur.ses sociaux à l'écoute des différents besoins et aspirations des citoyen.nes.**

Pistes d'action action initiée ou accompagnée par ATD Quart Monde :

- Proposer des formations à la démarche du Croisement des savoirs aux élu-es, aux agents municipaux et aux travailleur.ses sociaux.

- Inviter les élu·es, les agents municipaux et les travailleur·ses sociaux à participer à une Université populaire Quart Monde, pour permettre un véritable espace de partage d'expériences selon le thème
 - **Mettre en place un budget participatif** permettant aux habitant·es de proposer et de décider collectivement de l'affectation d'une partie du budget municipal à des projets portés par les citoyen·nes. Cela dans le but de renforcer la démocratie locale et répondre aux besoins concrets des territoires.

Exemple concret :

- À La Flèche (Sarthe), un comité regroupant élu·es, habitant·es et associations a co-construit une charte pour rendre accessible le budget participatif au plus de personnes possibles. Les habitant·es peuvent proposer des projets, être accompagné·es pour les formuler, puis voter pour les projets qu'ils souhaitent voir soutenus, en ligne ou dans des lieux publics. L'objectif est d'impliquer tout le monde, y compris les personnes éloignées de la vie municipale.
- - **Mettre en place une véritable participation des habitant·es, en particulier ceux et celles vivant la grande pauvreté, à l'élaboration des projets fonciers, d'aménagement, de renouvellement urbain de leur quartier.** Veiller à ce que les projets prenant en compte les besoins et aspirations des personnes les plus pauvres, ne soient pas destructeurs des liens sociaux et des identités de quartier, et laissent place à des projets respectant l'environnement.
 - **Mettre en place les possibilités d'un référendum d'initiative citoyenne,** avec un cadre clair et des conditions adaptées afin que les habitant·es puissent y prendre part en proposant des sujets qui les concernent et en votant. Ce dispositif donne aux citoyen·nes un vrai pouvoir pour agir sur les décisions de la commune.

2. Objectif d'un territoire de bien-être pour toutes et tous

La qualité de notre environnement, en particulier la dégradation des écosystèmes, a des impacts importants et directs sur la santé. Les personnes en situation de pauvreté vivent souvent dans des environnements plus dégradés, et cela exacerbe leurs problèmes de santé, déjà plus importants que le reste de la population.

- **Développer les diagnostics locaux de [santé environnement](#)¹ en veillant à associer tous les habitants à l'élaboration de ces diagnostics.**

Pistes d'action pour les collectivités :

- Organiser des diagnostics en réunissant élu·es et habitant·es afin d'observer ensemble les réalités du terrain et de mieux comprendre les conditions de vie dans les quartiers.
- **Élaborer des plans locaux de santé environnement et des contrats territoriaux de santé, avec toutes et tous.**
- **Mettre au cœur des projets alimentaires territoriaux, l'accès à une alimentation saine et choisie pour toutes et tous.**

¹ Ce terme met en avant que la prévention de la santé passe notamment par la préservation de l'environnement.

- Ancrer l'aménagement du territoire sur des [« solutions fondées sur la nature »](#)² et selon un [« urbanisme favorable à la santé »](#).

3. Accès aux droits

Trop de personnes n'ont pas recours à leurs droits faute d'information, d'accompagnement ou par peur des conséquences négatives, mais surtout du fait de la manière dont ces droits sont politiquement construits et mis en œuvre. Il est donc indispensable de prévenir les ruptures de droits dans la lutte contre la pauvreté. Pour ATD Quart Monde, cela passe notamment par **remettre de l'humain dans les services publics**, en particulier dans les territoires ruraux, afin de garantir une présence de proximité essentielle pour informer, accompagner et soutenir les habitant·es. Cette position rejoint les constats et préconisations de l'avis du CESE « *Droits sociaux : accès et effectivité* » (novembre 2024)³, qui rappelle que les droits sociaux ne peuvent être effectifs sans une action publique cohérente, continue et accessible. Il y est réaffirmé que les droits sont universels, indivisibles et interdépendants : progresser dans leur effectivité impose de les conjuguer sans les hiérarchiser, et de garantir leur accès sans discrimination, partout sur le territoire.

Pistes d'actions pour les collectivités :

- *Nouer des partenariats entre communes pour maintenir les services essentiels.*
- **Créer une ou plusieurs maisons ou points publics d'accès aux droits dans chaque commune** : lieux facilement identifiables, accessibles, accueillants avec des personnes formées à la connaissance de la grande pauvreté.
- **Mettre en place des lieux de recours accessibles pour toutes et tous, y compris en cas de [maltraitance institutionnelle](#) ou de discriminations.**

Pistes d'actions des collectivités :

- *Créer ou renforcer des lieux de recours de proximité, accessibles et bien identifiés ouverts à toutes et tous, y compris aux personnes étrangères et sans droits stables.*
- *Former les agent·es des CCAS, de la police municipale et des maisons France Services à la détection et à la prise en charge de situations de discriminations, racisme, pauvrophobie ou maltraitance institutionnelle.*
- *S'appuyer sur les dispositifs existants comme les Points d'accès au droit, les délégués du Défenseur des droits en les renforçant là où ils sont absents ou peu efficaces.*
- *Mettre en place des permanences juridiques gratuites (en partenariat avec des avocats, juristes, syndicats, associations de défense des droits).*
- *Identifier un ou plusieurs référents accès aux droits dans chaque mairie (formés et disponibles), et ayant développé des liens spécifiques avec les différents services (CAF, CPAM, France Travail, retraites).*
- **Améliorer la communication autour des aides municipales pour les rendre plus accessibles** : Développer des supports en langage clair et illustré. Aller rencontrer les habitant·es pour leur expliquer leurs droits et les démarches possibles et activer ainsi le déclenchement direct de leurs droits

² Concept utilisé aujourd'hui dans l'aménagement du territoire. Ce sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

³ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/droits-sociaux-acces-et-effectivite>

- **Renforcer l'automatisme des aides municipales**

Exemple concret :

- *La communauté d'agglomération d'Annecy (Haute-Savoie) gère la distribution de l'eau en régie. Une tarification sociale de l'eau automatique a été mise en place, en lien avec la CAF, pour garantir qu'aucun foyer ne paie plus de 3 % de ses revenus pour sa consommation d'eau courante. (voir proposition services essentiels en dernière page)*

- **Garantir une fiscalité locale juste** : ne pas réduire les aides sociales locales au nom de l'équilibre budgétaire

Pistes d'action pour les collectivités :

- *Financement des CCAS pour plus de moyens humains et financiers*
- **Mettre en place une expérimentation TZNR (Territoires Zéro Non-Recours)** pour repérer, comprendre et lever les obstacles à l'accès aux droits en lien avec les personnes concernées.
- **Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes exilées**

Pistes d'action pour les collectivités :

- *Garantir l'inconditionnalité de l'accueil dans tous les lieux d'accès aux droits, y compris pour les personnes étrangères sans statut stable.*
- *Mettre en place des dispositifs d'interprétariat et de traduction dans les lieux d'accueil et d'accompagnement.*
- *Former les agent-es des services publics à l'accueil des personnes exilé-es, à la diversité des statuts administratifs, et aux effets du racisme structurel.*
- *Créer des permanences spécifiques ou des guichets dédiés aux personnes exilé-es, animés en lien avec des associations spécialisées.*

4. Logement

- **Faire respecter le pourcentage de logements sociaux dans chaque commune soumise à ces obligations (20 % ou 25 % selon les territoires, conformément à l'article 55 de la loi SRU)** et encourager à la construction de logements sociaux et très sociaux. (PLAI)
- **Permettre l'accès au logement social des personnes en situation de pauvreté, par des loyers adaptés.**
- **Lancer un plan communal de rénovation des logements sociaux ciblant en priorité les "passoires thermiques".**
- **Prise en compte de l'évolution du climat dans les Plans Locaux d'Urbanisme.**
- **Améliorer les conditions de vie dans les aires d'accueil**, en garantissant leur entretien régulier, l'accès aux services essentiels (eau, électricité, déchets) et la possibilité d'y mener une vie familiale digne. Encourager la concertation avec les familles concernées pour adapter les aménagements à leurs besoins réels.

5. Culture et sport : clé de voûte de l'émancipation

- **Améliorer l'accès aux équipements culturels et sportifs**, en mettant en place la gratuité ou des tarifs solidaires, en assurant leur proximité géographique, en développant les moyens de transport pour s'y rendre, et en améliorant l'information sur les activités proposées.
- **Mettre des espaces multimédias municipaux** avec un accompagnement humain et des permanences numériques régulières.
- **Renforcer les moyens d'animation** et les consacrer aux liens sociaux sur les territoires.
- **Favoriser l'accès à des temps de loisirs pour les enfants et les familles**, en soutenant l'organisation de journées de vacances ou des sorties culturelles.
- **Renforcer l'éducation populaire dans les maisons de quartier et les écoles.**

Pistes d'action pour les collectivités :

- *Proposer des parcours d'éducation à la citoyenneté à l'école*
- *Créer des conseils d'enfants municipaux en veillant à l'intégration d'enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté*

6. Emploi : personne n'est inemployable

- **Soutenir les projets Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) existants** dans l'intercommunalité ou favoriser la création de collectifs pour en mettre en place de nouveaux. (voir dernière page dépôt de la proposition de loi TZCLD)

7. École

Les communes ont un rôle central dans le fonctionnement quotidien des écoles publiques : elles sont responsables des bâtiments scolaires (construction, entretien, rénovation), de la restauration, de l'équipement matériel, de la gestion des personnels non enseignants (comme les ATSEM) et peuvent proposer des activités éducatives, sportives ou culturelles complémentaires. Elles participent également à l'organisation de la semaine scolaire et à la définition de la carte scolaire. La commune est responsable de la formation des personnels affectés dans les écoles (ATSEM, AESH, personnel périscolaire) ; celle-ci est essentielle pour chacun des personnels et donc également pour les enfants.

Ce rôle essentiel leur permet d'agir concrètement pour améliorer l'environnement scolaire et favoriser un accès équitable à l'école pour tous les enfants, notamment en adaptant les équipements et services aux besoins des familles et des élèves. Cela suppose une attention particulière aux conditions d'accueil, à la qualité des repas, à la vie périscolaire, aux moyens humains dédiés et à l'égalité d'accès aux ressources éducatives sur l'ensemble du territoire communal.

- **Garantir des écoles accueillantes et bien équipées**

Pistes d'actions :

- *État des bâtiments régulièrement contrôlé, travaux prioritaires dans les quartiers populaires.*
- *Cours de récréation sécurisées et végétalisées, suppression progressive du tout-béton.*
- *Espaces pour les activités sportives, culturelles, motrices, et salle dédiée aux parents.*

- **Fournir le matériel scolaire nécessaire à tous les enfants**

Pistes d'actions :

- Fourniture gratuite des équipements scolaires essentiels par la commune, pour tous les enfants
- Achat régulier de manuels et livres pour les bibliothèques scolaires.
- Mobilier adapté à tous les besoins des enfants dans chaque salle de classe.

- **Rendre la cantine accessible à tous les enfants**

Pistes d'actions :

- Accès garanti à la cantine pour tous les enfants, même si les parents ne travaillent pas.
- Tarification sociale qui respecte ceux qui ne peuvent pas du tout payer.
- Proposer systématiquement une alternative avec des repas végétariens, et privilégier les aliments bio et locaux.
- Organiser des visites de cantine pour rassurer les familles et favoriser l'inscription.

- **Développer un accueil périscolaire de qualité pour tous**

Pistes d'actions :

- Ouverture du périscolaire aux enfants de familles sans emploi.
- Embauche suffisante et formation d'ATSEM, d'animateur·rices et d'AESH, avec des contrats stables et des salaires dignes.

- **Favoriser une école plus inclusive et équitable**

Pistes d'actions :

- Carte scolaire favorisant la mixité sociale.
- Respect de l'obligation légale de maintenir une école dans chaque commune ou hameau isolé (art. L212-2 du code de l'éducation).
- Prêter attention aux temps de transport pour les enfants dans les regroupements scolaires intercommunaux.

- **Soutenir les départs en séjour scolaire pour toutes et tous**

Pistes d'actions :

- Appui de la commune pour la mobilisation des financements (CAF, FSE...), afin que le coût reste faible ou soit nul pour les familles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- Communication adaptée et démarches d'aller vers, pour lever les freins au départ (peurs, méconnaissance des équipes...).
- Partenariats pour que les animateur·rices municipaux accompagnent les séjours avec les enseignant·es.

8. Petite enfance

- **Réfléchir à la création de lieux d'accueil enfant-parent pour soutenir la parentalité**, ce sont des espaces de jeux, de discussions et de rencontres pour les enfants et les parents. L'accueil est anonyme, libre et gratuit.
- **Permettre l'accès aux structures d'accueil collectives des enfants des familles en situation de pauvreté, y compris quand les parents ne travaillent pas.**

Pistes d'action :

- Création de [Maisons des Familles](#)

9. Mobilité

- **Développer les modes de transports collectifs et des solutions adaptées aux besoins du territoire et des personnes**, en termes de couverture du territoire et d'horaires.
- **Gratuité des transports en commun**
- **Mettre en œuvre un plan communal pour les mobilités douces** : déplacements piétons favorisés, vélos accessibles, pistes sécurisées, accompagnement à la prise en main.

10. Lutte contre l'isolement

- **Réfléchir avec des habitant-es de tous milieux à la création de lieux partagés** favorisant le lien social, la mixité sociale, l'accueil de toutes et tous, la gouvernance partagée de communs et la transition écologique : jardin partagé, maison populaire, cantine collective, épicerie solidaire, ferme pédagogique, ferme maraîchère municipale, habitat participatif, tiers lieu...
- **Renforcer le soutien politique** (notamment financier, mais aussi foncier) **aux associations locales** (régies de quartier, centres sociaux, MJC, etc.).
- **Créer des espaces dédiés aux jeunes en situation de grande pauvreté ou d'isolement**, leur permettant de rencontrer d'autres jeunes, de vivre des moments conviviaux et de se sentir pleinement à leur place dans la société.
- **Créer du lien pour lutter contre l'isolement** : soutenir des projets de rencontres de voisinage, fêtes locales, groupes de solidarité,... Cela implique de mettre à disposition les moyens humains nécessaires à l'animation, l'accompagnement et la coordination de ces dynamiques collectives, afin qu'elles puissent émerger, s'inscrire dans la durée et rester accessibles à toutes et tous.

11. Reconnaissance du 17 octobre

- **Faire du 17 octobre (Journée mondiale du refus de la misère) un moment fort dans la commune**. Cette journée est reconnue par les Nations Unies depuis 1992. Le 17 octobre est une opportunité pour ouvrir, localement, un espace d'expression et de réflexion sur la grande pauvreté. C'est notamment l'occasion de donner la parole aux plus pauvres sur les conditions indignes qu'ils vivent, de mobiliser les citoyen·nes et responsables publics, et de constituer un point d'appui pour une lutte de fond contre la misère au sein de la municipalité.

12. Services essentiels

- **Garantir une tarification juste de l'eau** (au besoin en reprenant sa gestion en régie intercommunale), de façon à la fois à encourager des usages sobres et à ne pas pénaliser les plus faibles consommateurs.

13. Autres

- **Évaluer toute nouvelle politique locale en fonction de son impact à partir des 10% les plus pauvres** : c'est une déclinaison sur le niveau local de la proposition générale d'ATD Quart Monde

Pour aller plus loin :

Les dimensions cachées de la pauvreté - <https://www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/recherches-participatives/dimensions-cachees-pauvrete/>

Le plaidoyer sur la Maltraitance institutionnelle - <https://www.atd-quartmonde.fr/stop-maltraitance-institutionnelle/>

Les fiches sur les idées fausses sur l'immigration - <https://nextcloud.atd-quartmonde.org/index.php/s/RFmLMJMDytp6t5d>

Le plaidoyer jeunesse *Pour une Europe qui ne laisse aucun-e jeune de côté* - <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2024/04/Pour-une-Europe-qui-ne-laisse-aucun%C2%B7e-jeune-de-cote.pdf>

Le livret "Réussir la participation de toutes et tous" - www.atd-quartmonde.fr/publications/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir.

Participation des personnes les plus éloignées dans les conseils citoyens <https://www.atd-quartmonde.fr/publications/etat-des-lieux-et-propositions-datd-quart-monde-sur-la-participation-des-personnes-les-plus-eloignees-dans-les-conseils-citoyens/>

Proposition de loi visant à exercer l'accès à l'emploi, pérenniser et étendre progressivement l'expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée comme solution de retour à l'emploi pour les personnes privées durablement d'emploi, n° 1326, déposée le jeudi 17 avril 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1326_proposition-loi#